

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 octobre 2022 - Délibération n° 2022/10/07a

Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2022/10/07 visée le 21 octobre 2022.

Objet : SIGNATURE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS REGION 2023-2025.

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 11 octobre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – LANDREVIE Laurence – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – SAINT-GEORGES Bruno – DEFEMME Catherine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – PARAYRE Régis – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – FOURIGNON Vincent – PAMIES Jean-Michel – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. Mme FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
8. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. DUBREUIL Raymond
10. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléance : Mme LANDREVIE Laurence remplace M. PARAYRE Régis – M. SAINT-GEORGES Bruno remplace M. Jean-Michel PAMIES – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	41	51			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
51	0	0	0	0	0

Vu la délibération n°20220801 du Conseil communautaire en date du 30 août 2022, validant la préparation, aux côtés du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, du contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 et la nouvelle programmation des dispositifs européens LEADER et FEDER Objectif Stratégique n° 5 du territoire Sud Creusois, validant le fait que le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois assure le portage de l'élaboration de la candidature à l'appel à candidatures volet territorial des fonds européens 2021/2027 pour le territoire du Pays Sud Creusois, et désignant le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois comme structure porteuse du GAL Sud Creusois qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021/2027 (sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de l'appel à candidatures ;

M. Le Président rapporte les attendus de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Ce contrat, d'une durée de 3 ans, sur la période 2023-2025, serait signé par les EPCI concernés, le syndicat mixte du Pays Sud Creusois et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027. Centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, le Contrat de développement et de transitions vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Ce contrat comporte notamment :

- ⑤ Une synthèse du diagnostic territorial.
- ⑤ La stratégie du territoire Pays Sud Creusois :
 - **Axe 1** : S'appuyer sur les atouts agricole, sylvicole, naturel, culturel, patrimonial et social pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain
 - sous axe 1 : Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux. Favoriser la transition énergétique du territoire.
 - sous axe 2 : Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.
 - sous axe 3 : Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durables.
 - sous axe 4 : Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs. Les modalités de gouvernance, de communication et d'évaluation.
 - **Axe 2** : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques
 - sous axe 1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.
 - sous axe 2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.
 - sous axe 3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.

-sous axe 4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive.

- o Le plan d'actions pluriannuel comprenant à ce jour pour Creuse Sud-Ouest les projets transmis au Pays Sud Creusois :

Intitulé des fiches et maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels	Observations
La Pépinière du Bourg : création d'une éco-pépinière par la SCEA de M Lionel LUQUET	72 828 €	Etoffer l'offre en plants bio d'arbustes fruitiers et petits fruits produits de manière agroécologique et proposer les plantes permettant de soigner les arbres sans produits de synthèse.
Construction de 2 cliniques vétérinaires à Ahun et Bourgneuf	1 886 017,97 €	Stade APD 2022
Développement d'un lieu de création artistique et d'accueil, spécialisé dans l'accueil de personnes en souffrance psychique et/ou porteuses d'un handicap par l'association La Broussaille /St Martin Château	274 282 €	Projet démarré en 2022 - AMI Innovation sociale, ARS et culture, volet action artistique
Dynamisation et revitalisation du bourg de Maisonnisses	353 971 €	Revitalisation centre-bourg
Accueil de personnes en difficulté – commune de St Martin Château	420 000 €	Ce projet s'inscrit dans l'idée de développer le locatif, en accueillant de nouvelles personnes dans des bâtiments éco-responsables. Il redynamisera le centre bourg et la vie associative
Rénovation d'un logement communal à Janaillat	En cours de chiffrage	Accueil nouvelles populations

- o Le soutien à l'ingénierie pour favoriser à l'échelle du territoire la mobilisation et la coopération d'une ingénierie performante :

Intitulé des postes et moyens dédiés	Répartition PSC/CC CSO/CC CGS
Chef de projet territorial (0.5 ETP) Taux intervention maxi 50% Pour 0.5 ETP Dépenses éligibles maxi 25 000€	-0,50 ETP Pays Sud Creusois
Ingénierie Thématiques (2 ETP) Taux intervention maxi 50% par ETP Dépenses éligibles maxi 50 000€	-0,75 ETP Chef Emploi Economie Formation et Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité pour les 2 EPCI (CC CSO et CC CGS) Et -0,50 ETP Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité pour le PSC
Soutien à l'animation de l'approche territoriale des fonds européens : Taux intervention maxi 25% Pour 1 ETP Dépenses éligibles maxi 40 000€	-0,25 ETP Pays Sud Creusois

S'agissant de l'échéancier : après délibérations des EPCI et du comité syndical du Pays Sud Creusois, le Conseil régional doit se prononcer au cours de sa séance plénière du mois de décembre 2022.

A l'issue de cet exposé et les Conseillers communautaires ayant été destinataires du projet de contrat et de ses annexes ;

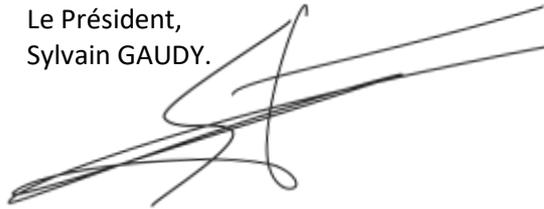
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes du contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine.
- Autorise M. Le Président à signer ledit contrat.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain GAUDY', written over a horizontal line.